



HCF

HAUT CONSEIL DE LA FAMILLE

Mardi 9 juin 2015
de 9h à 18h

Au ministère
des Affaires sociales,
de la Santé
et des Droits des femmes

Salle Pierre Laroque
14, avenue Duquesne,
75007 Paris

Programme du colloque du Haut Conseil de la famille

Les ruptures familiales : affaire publique, affaire privée ?

En collaboration avec :

FRANCE STRATÉGIE
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.





Accueil café à partir de 9h

9h15-9h35 - Ouverture du colloque

Christiane TAUBIRA, Garde des Sceaux, ministre de la Justice

9h35-9h45 - Présentation de la journée

Bertrand FRAGONARD, Président du Haut Conseil de la famille

9h45-10h45 - Session introductive - Les ruptures familiales : risque privé, risque social ?

Cécile BOURREAU-DUBOIS (Maître de conférences à l'Université de Lorraine),

Myriam DORIAT-DUBAN (Professeur à l'Université de Lorraine)

« La prise en charge des coûts du divorce : quelle place pour la famille, l'Etat et le marché ? ».

Anne REVILLARD (Professeure associée en sociologie, Sciences Po, OSC-LIEPP)

« Le droit de la famille : outil d'une justice de genre ? Les défenseuses de la cause des femmes face au règlement juridique des conséquences financières du divorce en France et au Québec ».

Discussion de **François DE SINGLY**

(Professeur de sociologie à l'Université de Paris Descartes, membre du Haut Conseil de la famille)

Discussion (avec la salle)

10h45-12h15 - Table-ronde 1 : Fixation des pensions alimentaires et des prestations compensatoires : jusqu'où l'Etat doit-il intervenir ?

Laure BELANGER (direction des affaires civiles et du Sceau, DACS)

Cadrage juridique sur le rôle de la pension alimentaire et de la prestation compensatoire ; quelques données chiffrées.

Isabelle SAYN (CERCRID, CNRS, Université de Saint-Etienne)

L'intérêt de barèmes pour fixer les montants des pensions alimentaires et des prestations compensatoires.

Marine BOISSON, Vanessa WISNIA-WEILL (France Stratégie)

Faut-il ouvrir le volet parentalité de la prestation compensatoire aux ex-concubins ou pacsés ?

Sibylle GOLLAC (CNRS-CRESPPA-CSU), un des auteurs de l'ouvrage du Collectif Onze, *Au tribunal des couples. Enquête sur des affaires familiales*, Éditions Odile Jacob, 2013

Les pratiques des juges en matière de fixation des pensions alimentaires et prestations compensatoires.

Audrey RINGOT, médiatrice familiale, présidente de l'Association pour la médiation familiale (APMF)

La contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant : aborder la question de l'argent en médiation familiale avec des parents séparés.

Discussion (avec la salle)

9H15 - 15H45 ...

Programme du colloque du Haut Conseil de la Famille

Les ruptures familiales : affaire publique, affaire privée ?

12h15-12h45 - Améliorer l'observation des ruptures familiales et de leurs conséquences sur les conditions de vie des familles

Claude THELOT, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes, président du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique sur les ruptures familiales

Franck VON LENNEP, Directeur de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

12h45-14h15 - Pause-déjeuner (libre – avec possibilité de déjeuner sur place au restaurant administratif du ministère des Affaires sociales)

14h15-15h45 - Table-ronde 2 : paiement, non-paiement et recouvrement des pensions alimentaires. Quelle responsabilité de l'Etat dans ces affaires privées ?

Lucie GONZALEZ, Secrétaire générale du Haut Conseil de la famille

La situation en France en matière de non-paiement des pensions alimentaires ; la question de la révision de leur montant.

Émilie BILAND-CURINIER, Professeure associée à l'Université Laval, maîtresse de conférences à l'Université de Rennes 2

Fixation et perception des pensions alimentaires au Québec : de l'élaboration à la mise en œuvre.

Agnès MARTIAL, CNRS, Centre Norbert Elias- Anthropologie

Sociologie/anthropologie des échanges monétaires dans les familles recomposées, entre négociations privées et recours au droit. Les dimensions matérielles et affectives des transactions financières autour de l'entretien de l'enfant.

Patrick SAFAR, vice-président de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice

Pratiques et expériences du recouvrement.

Jean-Louis HAURIE, directeur de la Caisse des allocations familiales (CAF) de Paris

Premiers éléments sur la variation des pensions alimentaires à la CAF de Paris.

Daniel LENOIR, Directeur général de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

L'expérimentation de la garantie publique contre les impayés de pensions alimentaires (GIPA). Les pratiques et expériences du recouvrement dans les CAF.

Discussion (avec la salle)

15h45 - 18h00

Programme du colloque du Haut Conseil de la Famille
Les ruptures familiales : affaire publique, affaire privée ?



15h45-17h15 - Table-ronde 3 : baisse du niveau de vie après la rupture : quelles sont les aides publiques pour les parents séparés et comment améliorer leur situation ?

Carole BONNET (Ined), Bertrand GARBINTI (CREST - Insee, PSE), **Anne SOLAZ** (Ined)

Conséquences financières des séparations : le rôle des transferts publics et privés.

Maëlle FONTAINE, Juliette STEHLE (division Études Sociales, Insee)

« Les parents séparés d'enfants mineurs : quel niveau de vie après une rupture conjugale ? »

Hélène PERIVIER, Henri MARTIN (OFCE)

Peut-on mesurer le coût des enfants de parents séparés ?

Mahdi BEN JELLOUL, **Pierre-Yves CUSSET** (France Stratégie)

« Comment partager équitablement le coût des séparations ? » : simulation du coût de l'enfant, impact du barème des pensions alimentaires et de la législation socio-fiscale sur le niveau de vie des parents après une séparation.

Céline MARC, Secrétaire générale adjointe du Haut Conseil de la famille

Propositions du Haut Conseil de la famille pour améliorer la situation des familles après une rupture familiale.

Discussion (avec la salle)

17h15-17h30 - Conclusion / Synthèse de la journée

Bertrand Fragonard, Président du Haut Conseil de la famille

17h30-18h00 - Clôture du colloque

Laurence ROSSIGNOL, Secrétaire d'État chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie

